

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 21 mars 2016.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 336e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** M. Guy Faucher, directeur général, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Robert Migué, directeur des communications et des ressources informationnelles.

**SONT ABSENTS :** M. Bernard Gauthier, conseiller et M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

Le maire souhaite la bienvenue et invite les personnes présentes à observer une minute de silence en considérant le sens des mots dignité, solidarité et égalité en cette veille de la journée de la femme.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

-----

**RÉSOLUTION 2016-88**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ordre du jour de la 336e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté **en retirant le sujet 10.3 et en ajoutant le sujet 12.1 concernant la réalisation d'une étude d'avant-projet relative à la construction d'un complexe sportif.**

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-89**

Approbation du procès-verbal de la 335e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le procès-verbal de la 335e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 15 février 2016, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-90**  
Adoption du règlement  
2016-08

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le règlement 2016-08 amendant le règlement d'emprunt 2014-15, en modifiant le bassin de taxation visant la partie des travaux concernant la mise en place de béton bitumineux sur une partie de la rue sentier des Fougères, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-91**  
Adoption du règlement  
2016-09.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2016-09 amendant le règlement d'emprunt 2015-15, en modifiant le bassin de taxation visant la partie des travaux concernant la mise en place de béton bitumineux sur une partie de la rue sentier des Fougères, soit et est adopté tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-92**  
Adoption du règlement  
2016-10.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2016-10 amendant le règlement 2009-30 sur la circulation dans le but de modifier ses articles 17, 18 et 46, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-93**  
Adoption du règlement  
2016-16.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement 2016-16 décrétant une dépense de 7 661 200 \$ et un emprunt de 7 661 200 \$ afin de réaliser des travaux relatifs à la réfection ou la construction de services municipaux et d'infrastructures, et divers travaux connexes, lesquels sont ci-après décrits:

- Prolongement des services municipaux sur le boulevard des Pins, entre la 7<sup>e</sup> Rue et la rue Self;
- Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Sullivan entre la rue Brisson et la rue sentier des Fougères;
- Déphosphatation des eaux usées à l'île Siscoe;
- Maillage d'aqueduc sur le boulevard Forest;
- Raccordement de l'égout municipal au Centre de bénévolat;
- Assainissement des eaux usées du secteur Val-Senneville;

soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-94**

Approbation des plans aux fins d'estimé des travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2016-16.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE les plans relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2016-16, tels que ci-dessous énumérés, soient et sont approuvés tels que préparés.

DESCRIPTION	N° PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Prolongement des services municipaux sur la rue Self	ST-840-1 à ST-840-6-6	05-11-2015	21-01-2016
Prolongement des services municipaux sur le boulevard des Pins	ST-839-1 à ST-839-6	05-11-2015	21-01-2016
Assainissement des eaux usées, secteur Val-Senneville	15-0125-GEN-001 15-0125-GEN-101_A 15-0125-GEN-102_A 15-0125-CIV-201_A 15-0125-CIV-202_A 15-0125-CIV-203_A 15-0125-CIV-204_A 15-0125-CIV-205_A 15-0125-CIV-206_A 15-0125-CIV-207_A 15-0125-CIV-208_A 15-0125-CIV-301_A 15-0125-CIV-302_A 15-0125-CIV-303_A 15-0125-CIV-304_A 15-0125-MEC-301_A 15-0125-MEC-302_A 15-0125-ELE-301_A 15-0125-ELE-302_A 15-0125-TRA-601_A 15-0125-TRA-602_A 15-0125-TRA-603_A 15-0125-TRA-604_A	14-12-2015	26-01-2016

Assainissement des eaux usées, secteur Val-Senneville (suite)	15-0125-TRA-605_A 15-0125-TRA-606_A 15-0125-TRA-607_A 15-0125-TRA-608_A	14-12-2015	26-01-2016
Débit – Protection incendie, secteur Sullivan	ST-861-1 ST-861-2 ST-862-3 ST-863-4 ST-863-5 ST-863-6 ST-863-7	20-01-2016	21-01-2016
Épuration des eaux – Secteur de l'Île Siscoe	16-0101-GEN-001 16-0101-CIV-101 16-0101-CIV-301 16-0101-STR-301 16-0101-MEC-301 16-0101-ELE-301 16-0101-ARC-301	18-01-2016	26-01-2016
Raccordement du Centre de bénévolat	ST-862	21-01-2016	21-01-2016

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-95**  
Adoption du règlement  
2016-17.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement 2016-17 décrétant une dépense de 3 445 400 \$ et un emprunt de 3 445 400 \$ afin de réaliser des travaux relatifs à l'entretien, l'aménagement ou la construction de divers bâtiments municipaux et espaces publics, lesquels sont ci-après décrits:

- Travaux d'entretien à la Maison du citoyen de Dubuisson;
- Travaux au Centre de bénévolat;
- Travaux au garage de la Forêt-Récréative;
- Travaux à l'Office du tourisme et des congrès;
- Travaux d'entretien à la caserne #7 à Sullivan;
- Aide financière au projet de construction d'un entrepôt par Vision Vassan;
- Construction d'un îlot de conteneurs à déchets au centre-ville;
- Aménagement autour du Marché public;
- Rénovation de l'ancienne caserne de la 2e Avenue;
- Remplacement du système de filtration et chloration de la piscine Oriel-Riopel;
- Construction d'un bâtiment de services à la plage Rotary;
- Estimation des coûts pour services professionnels parc Yolande-Laprise;
- Aménagement de l'Espace Albert-Dumais;
- Remplacement des présentoirs d'événements publics;
- Fabrication et installation d'enseignes extérieures pour identifier les bâtiments municipaux;
- Fabrication et installation d'enseignes extérieures pour identifier les parcs municipaux;
- Remplacement d'enseignes d'en-tête pour les totems directionnels d'attrait publics;

soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-96**

Résolution du conseil approuvant les plans aux fins d'estimé des travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2016-17.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE les plans relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2016-17, tels que ci-dessous énumérés, soient et sont approuvés tels que préparés.

DESCRIPTION	N° PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Aménagement du marché public – phase 1	ST-864-1 à ST-864-4	21-01-2016	21-01-2016
Aménagement de l'Espace Albert-Dumais	ST-863-1 à ST-863-9	21-01-2016	21-01-2016

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Explications par le maire sur les premiers projets de règlement 2016-07, 2016-11 et 2016-12 et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

**Règlement 2016-07**

Ce projet de règlement vise à amender certaines dispositions et définitions des règlements 2014-14 concernant le zonage, 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats et 2014-10 concernant le lotissement s'appliquant sur l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or, qui se sont précisées suite à leur récente mise en application avec la refonte des règlements d'urbanisme en 2014. Les modifications concernent notamment les enseignes, certaines normes relatives à l'émission de permis et de certificats ainsi qu'un ajustement aux dernières modifications du schéma d'aménagement. Ce règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or.

**Règlement 2016-11**

Ce projet de règlement vise à amender le Plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en créant une aire d'affectation Rurale à même une partie d'une aire d'affectation Ressources naturelles, et d'amender, à des fins de concordance, les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 en créant une nouvelle zone 109-RU à même une partie de la zone 102-RN et d'y préciser les usages autorisés.

La zone concernée est située du côté est de la Route 111, au nord du chemin Bécharde et à l'ouest de la Rivière La Corne sur un rang de profondeur, dans l'ex-municipalité de Vassan, dans laquelle se trouvent des propriétés qui auraient dû être comprises dans une aire d'affectation Rurale lors de la révision du plan d'urbanisme, en 2014, car l'affectation Ressources Naturelles est habituellement réservée aux terres de la Couronne.

### **Règlement 2016-12**

Ce projet de règlement vise à amender la partie A de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14, dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 943-HRV les usages 6534 *Centre d'entraide et de ressources communautaires*, 6839 *Autres institutions de formation spécialisée* et 7115 *Économusée* de la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel d'évaluation foncière du Québec. Cette zone longe le chemin des Scouts en bordure du Lac Lemoyne. L'objet de ce règlement est de remettre en vigueur ces usages qui étaient antérieurement autorisés lors de la refonte de la réglementation d'urbanisme.

Ces premiers projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### **Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter.

#### **RÉSOLUTION 2016-97**

Désignation des représentants et signataires autorisés de la Ville relativement à toute transaction bancaire auprès de la Banque nationale du Canada.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Pierre Corbeil, maire, Mme Chantale Gilbert, trésorière et M<sup>e</sup> Sophie Gareau, directrice générale adjointe, soient et sont désignés à titre de représentants et signataires autorisés de la Ville de Val-d'Or relativement à toute transaction bancaire auprès de la Banque nationale du Canada.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

#### **RÉSOLUTION 2016-98**

Désignation des représentants et signataires autorisés de la Ville relativement à toute transaction bancaire de *Val-d'Or ville en santé*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M. Pierre Corbeil, maire, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe et M. Paul-Antoine Martel, animateur à la vie rurale et communautaire, soient et sont désignés à titre de représentants et signataires autorisés de la Ville relativement à toute transaction bancaire de *Val-d'Or ville en santé* (compte bancaire n° 06-454-29).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

**RÉSOLUTION 2016-99**

Autorisation à M. Réjean Laliberté à signer et soumettre à la MRC de La Vallée-de-l'Or une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux projets en milieu rural dans le but de modifier le système d'éclairage et repeindre l'intérieur du bâtiment abritant la Maison du Citoyen.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE M. Réjean Laliberté, technicien en bâtiment, soit et est autorisé à signer et à soumettre à la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du *programme de soutien aux projets en milieu rural*, dans le but de modifier le système d'éclairage et de repeindre l'intérieur du bâtiment abritant la Maison du Citoyen.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE l'entente relative au programme *AccèsLogis* intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Val-d'Or et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or pour les *Résidences du Plateau* viendra à échéance le 30 juin prochain;

ATTENDU QUE dans le but de procéder au renouvellement de cette entente pour une période de 21 mois, soit du 1er juillet 2016 au 31 mars 2018, la Société d'habitation du Québec demande à la Ville de confirmer son engagement à absorber 10 % des coûts de gestion du supplément au loyer visant 63 unités de logement admissibles;

ATTENDU QUE 30 de ces unités de logement sont admissibles au volet 2 du programme *Accès-Logis*, destiné à des aînés de plus de 75 ans ou des aînés en légère perte d'autonomie, et 33 autres au volet 3, voué à des clientèles éprouvant des besoins particuliers d'habitation et nécessitant des installations spéciales et des services d'assistance personnelle sur place;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à assumer 10 % du coût de gestion du programme de supplément au loyer pour 63 unités de logement des *Résidences du Plateau* admissibles au programme *AccèsLogis*, dont 30 dans le cadre du volet 2 et 33 dans le cadre du volet 3, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 mars 2018.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

**RÉSOLUTION 2016-100**

Engagement de la Ville à absorber 10 % des coûts de gestion du supplément au loyer concernant 63 unités de logement des Résidences du Plateau admissibles aux volets 2 et 3 du programme *Accès-Logis*.

**RÉSOLUTION 2016-101**

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2016 (certificat de crédits suffisants no 119).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le conseil de ville approuve la liste des comptes payés (4 330 762,27 \$) et à payer (512 721,97 \$) pour le mois de janvier 2016, telle que déposée par la trésorière (certificat de crédits suffisants n° 119).

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE l'entente-cadre 2016 intervenue entre la Ville de Val-d'Or et le ministère de la Culture et des Communications a pour objectif la réalisation d'oeuvres et le soutien aux organismes culturels du milieu;

ATTENDU QUE le Festival Art'Danse souhaite tenir une soirée dansante traditionnelle avec animateur de danse et 12 violonistes valdoriens, laquelle sera précédée d'un atelier de gigue offert par l'animateur de danse;

ATTENDU QUE l'événement proposé respecte les objectifs poursuivis par l'entente-cadre, soit le rayonnement des artistes d'ici et l'initiation de la population à différentes disciplines artistiques;

ATTENDU QUE l'animatrice culturelle recommande au conseil de ville d'accorder une subvention de 2 650 \$ au Festival Art'Danse aux fins de la réalisation de son projet;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2016-102**

Versement d'une subvention au Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue pour la tenue d'une soirée dansante traditionnelle et d'un atelier de gigue.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention de 2 650 \$ au Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation de son projet de soirée dansante traditionnelle avec animateur de danse et 12 violonistes valdoriens, précédée d'un atelier de gigue offert par l'animateur de danse.

QUE l'organisme aura l'obligation de déposer un bilan une fois cette activité réalisée.

QUE l'intégralité de la subvention versée devra être remboursée advenant la non-réalisation de ce projet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE l'entente-cadre 2016 intervenue entre la Ville de Val-d'Or et le ministère de la Culture et des Communications a pour objectif la réalisation d'oeuvres et le soutien aux organismes culturels du milieu;

ATTENDU QUE dans le but de sensibiliser le public à la diversité, Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Est propose de mettre en place une exposition photographique à laquelle collaborera Mme Marie-Claude Robert, photographe professionnelle valdorienne et dont le vernissage aura lieu à l'occasion de la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

ATTENDU QUE cette exposition, intitulée *Libre de vivre comme je suis*, circulera dans différents lieux publics et sera déclinée en un calendrier;

ATTENDU QUE ce projet respecte les objectifs poursuivis par l'entente-cadre;

ATTENDU QUE l'animatrice culturelle a sélectionné ce projet et recommande au conseil de ville d'accorder une subvention de 2 500 \$ à l'organisme aux fins de sa réalisation;

**RÉSOLUTION 2016-103**

Versement d'une subvention à Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est pour la réalisation de son projet intitulé *Libre de vivre comme je suis*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention de 2 500 \$ à Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est pour la réalisation de son projet intitulé *Libre de vivre comme je suis*, consistant dans la mise en place d'une exposition photographique à laquelle collaborera Mme Marie-Claude Robert, photographe professionnelle valdorienne, et dont le vernissage aura lieu à l'occasion de la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.

QUE l'organisme aura l'obligation de déposer un bilan une fois cette activité réalisée.

QUE l'organisme devra rembourser l'intégralité de la subvention versée advenant la non-réalisation de ce projet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
ATTENDU QUE l'entente-cadre 2016 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Val-d'Or a pour objectif la réalisation d'oeuvres et le soutien aux projets culturels du milieu;

ATTENDU QU'un projet d'implantation de dix nouvelles bibliothèques de rue en territoire urbain et rural et de deux bibliothèques mobiles pour des résidences pour aînés a été proposé par Mme Geneviève Gauthier;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs poursuivis par cette entente-cadre;

ATTENDU QUE l'animatrice culturelle recommande le versement d'une subvention de 5 000 \$ aux fins de la réalisation de ce projet;

**RÉSOLUTION 2016-104**

Versement d'une subvention à Mme Geneviève Gauthier pour la réalisation de la phase 2 du projet des bibliothèques de rue.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention de 5 000 \$ à Mme Geneviève Gauthier aux fins de l'implantation de dix nouvelles bibliothèques de rue en territoire urbain et rural et de deux bibliothèques mobiles pour des résidences pour aînés.

QUE cette somme devra être remboursée à la Ville advenant la non-réalisation de ce projet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE l'entente-cadre pour l'année 2016 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Val-d'Or a pour objectif la réalisation d'oeuvres et le soutien aux organismes culturels du milieu;

ATTENDU QUE les *Productions du Raccourci* ont proposé un projet consistant dans l'élaboration d'un plan de développement d'un circuit historique théâtral à Val-d'Or,

ATTENDU QUE ce projet, intitulé *Val-d'Or vous raconte son histoire*, fera appel à des artistes et collaborateurs locaux;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs poursuivis par l'entente-cadre, dont le rayonnement des artistes d'ici;

ATTENDU QUE l'animatrice culturelle a retenu ce projet aux fins du versement d'une subvention de 14 000 \$ pour en permettre la réalisation et qu'elle en recommande l'acceptation par le conseil de ville;

**RÉSOLUTION 2016-105**

Versement d'une subvention aux Productions du Raccourci pour l'élaboration d'un plan de développement pour un circuit historique théâtral à Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention de 14 000 \$ aux *Productions du Raccourci* pour l'élaboration d'un plan de développement d'un circuit historique théâtral à Val-d'Or, intitulé *Val-d'Or raconte son histoire*.

QUE l'organisme devra rembourser l'intégralité de la subvention octroyée advenant la non-réalisation de son projet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-106**

Nomination des commissaires aux sièges 2, 4, 6 et 8 du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville renouvelle rétroactivement le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme ci-dessous nommés, pour le terme indiqué:

À compter du 29 février 2016 jusqu'au 28 février 2018:

Siège 2: M. Laurier Parent  
Siège 4: Mme Nancy St-Yves  
Siège 6: Me Dominique Morin

QUE suite à la démission de Me André Gilbert, le conseil de ville nomme comme membre du comité consultatif d'urbanisme la personne suivante, pour le terme indiqué:

À compter du 29 février 2016 jusqu'au 28 février 2018:

Siège 8: Mme Carmella Côté

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-107**

Ratification de délégation du maire à Toronto le 6 mars 2016 afin de participer au Gold Rush Challenge d'Integra Gold Corporation.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE la délégation à Toronto le 6 mars 2016 du maire M. Pierre Corbeil, dans le but de participer au *Gold Rush Challenge* (Analysez des données et découvrez un filon) d'Integra Gold Corporation, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

Le maire prend quelques minutes pour relater les faits saillants de ce concours et de cette soirée, où Val-d'Or a été mis à l'honneur.

-----

**RÉSOLUTION 2016-108**

Délégation à Mme Sylvie Hébert à assister le 24 mars prochain à Montréal à une réunion du comité préparatoire responsable de l'organisation d'une rencontre des maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la conseillère Mme Sylvie Hébert soit et est déléguée à assister le 24 mars prochain à Montréal à une réunion du comité préparatoire responsable de l'organisation d'une rencontre des maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-109**

Délégation à M. Jean-Pierre Tenhave au 48e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, à Gatineau du 21 au 24 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Jean-Pierre Tenhave, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est délégué au 48e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie, laquelle aura lieu à Gatineau du 21 au 24 mai 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-110**

Délégation à Me Sophie Gareau à la formation *La direction générale d'une municipalité - Formation de base*, à Laval les 13 et 14 avril 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, soit et est déléguée à une formation dispensée par l'Union des municipalités du Québec intitulée *La direction générale d'une municipalité - Formation de base*, laquelle aura lieu à Laval les 13 et 14 avril 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-111**

Nomination de Mme Micheline Faucher au poste de commis au Service des permis et inspection à compter du mardi 8 mars 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Micheline Faucher soit et est nommée au poste de commis au Service des permis et inspection (classe 5, échelon 3) sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 8 mars 2016, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs, avec une période d'essai de 30 jours ouvrables consécutifs.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

**RÉSOLUTION 2016-112**

Nomination de Mme Louise Chrétien au poste de commis au Service de sécurité incendie à compter du mardi 8 mars 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE Mme Louise Chrétien soit et est nommée au poste de commis au Service de sécurité incendie (classe 5, échelon 3) sur une base régulière à temps partiel de 16 heures par semaine à compter du mardi 8 mars 2016, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs, avec une période d'essai de 30 jours ouvrables consécutifs.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

**RÉSOLUTION 2016-113**

Nomination de M. Dominic Carrier au poste de chauffeur de camion au Service des infrastructures urbaines, division des travaux publics, à compter du mardi 8 mars 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Dominic Carrier soit et est nommé au poste de chauffeur de camion (échelon 5) au Service des infrastructures urbaines, division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 8 mars 2016, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

QUE, conformément à la lettre d'entente intervenue le 19 février 2013 et compte tenu de son expérience antérieure au sein de la Ville à titre de chauffeur de camion, M. Dominic Carrier est exempté de la période d'essai prévue à la convention collective.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

**RÉSOLUTION 2016-114**

Approbation des plans, profils et devis relatifs à la réalisation de travaux de séparation des eaux usées sur la 5e Rue, entre la rue Montgomery et la 5e Avenue et autorisant leur présentation au MDDELCC pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE les plans et profils ST-853-1 à ST-853-7 ainsi que le devis 20015-117, préparés par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines et datés du 26 février 2016, relatifs à la réalisation des travaux de séparation des eaux usées sur la 5e Rue, entre la rue Montgomery et la 5e Avenue, incluant le maillage d'aqueduc et la réfection de conduites sanitaires, soient et sont approuvés tels que soumis.

QUE M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à signer et à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation des travaux.

QUE l'ingénieur chargé du projet s'engage à transmettre, dans les 60 jours suivant la date de terminaison des travaux, une attestation de la conformité des travaux à l'autorisation délivrée par ce ministère.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-115**

Approbation des plans relatifs au projet de déphosphatation des eaux usées à l'île Siscoe et autorisant leur présentation au MDDELCC pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville approuve les plans ci-dessous énumérés, préparés par la Société NORINFRA-NORDIKeau, et émis le 1<sup>er</sup> mars 2016 dans le cadre du projet de déphosphatation des eaux usées à la station d'épuration de l'île Siscoe:

Page titre:	16-0101-GEN-001
Vue en plan, coupes et détails:	16-0101-CIV-0101_B
Mécanique bâtiment détail :	16-0101-MEC-0301_B 16-0101-MEC-0302_B 16-0101-MEC-0303_B
Électrique bâtiment détail :	16-0101-ELE-0301_B 16-0101-ELE-0302_B
Architecture coupe et détail :	16-0101-ARC-0301_B

QUE la Société NORINFRA-NORDIKeau (9416374 Canada inc.) soit et est autorisée à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC), pour et au nom de la Ville, aux fins d'approbation et émission du certificat autorisant la réalisation des travaux, la demande d'autorisation dans le cadre du projet de déphosphatation des eaux usées à la station d'épuration de l'île Siscoe.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage auprès du MDDELCC, dans le cadre du projet de déphosphatation des eaux usées à la station d'épuration de l'île Siscoe, conformément aux articles E.8, E.9 et E.10 du *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujettie à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*:

1. à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
2. à respecter les exigences de rejet attendues sur le phosphore et à effectuer les correctifs si nécessaire. Dans le cas du présent projet avec système Rotofix, déphosphatation et désinfection et rejet en surface, la qualité de l'effluent attendue en phosphore à la sortie du système de traitement, c'est-à-dire à l'aval du réacteur UV, sera la suivante:

Paramètres	Concentrations attendues
P <sub>total</sub>	0,8 mg/L

3. à utiliser et à entretenir les équipements de traitement de façon à ce que leur fonctionnement soit optimal;
4. à mettre en oeuvre le programme de *Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux* (SOMAE) défini par le MDDELCC;
5. à aviser le MDDELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne de la filière, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
6. à transmettre les résultats du programme de suivi au ministère via le système SOMAE;
7. à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration* incluant la filière de déphosphatation;
8. à fournir un document démontrant que le requérant possède la formation requise pour effectuer cet entretien;
9. à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-116**

Approbation des plans relatifs au projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur urbain de Val-Senneville et autorisant leur présentation au MDDELCC pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil de ville approuve les plans ci-dessous énumérés, préparés par la Société NORINFA-NORDIKeau (9416374 Canada inc.) et émis le 1er mars 2016 dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées du secteur urbain de Val-Senneville:

Page titre :	15-0125-GEN-001
Vue en plan général:	15-0125-GEN-101_B 15-0125-GEN-102_B
Plan et profil conduits :	15-0125-CIV-201_B à 15-0125-CIV-207_B
Coupes et Détail :	15-0125-CIV-301_B à 15-0125-CIV-304_B
Mécanique :	15-0125-MEC-301_B
Traitement des eaux usées :	15-0125-TRA-601_B à 15-0125-TRA-608_B

QUE la Société NORINFRA-NORDIKeau (9416374 Canada inc.) soit et est autorisée à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC), pour et au nom de la Ville, aux fins d'approbation et émission du certificat autorisant la réalisation des travaux, la demande d'autorisation dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées du secteur urbain de Val-Senneville.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage auprès du MDDELCC, dans le cadre de ce projet, conformément aux articles E.8, E.9 et E.10 du

*Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement :*

1. à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée;
2. à respecter les exigences de rejet attendues selon les exigences de rejet fixées par le MDDELCC et à effectuer les correctifs si nécessaire;
3. à utiliser et entretenir les équipements de traitement de façon à ce que leur fonctionnement soit optimal;
4. mettre en oeuvre le programme de Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) défini par le MDDELCC;
5. à aviser le MDDELCC, par l'entremise du système SOMAE, dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne de la filière, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
6. à transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC via le système SOMAE;
7. à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;
8. à fournir un document démontrant que le requérant possède la formation requise pour effectuer l'entretien;
9. à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-117**

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en architecture afin de produire des plans et devis définitifs pour la construction et l'aménagement de l'Espace Albert-Dumais.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le conseil de ville approuve les documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en architecture afin de produire les plans et devis définitifs pour la construction et l'aménagement de l'Espace Albert-Dumais, situé sur la 3e Avenue.

QUE le conseil de ville autorise M. André Leclerc, directeur de la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, à procéder à un appel d'offres sur invitation et à signer, pour et au nom de la Ville, cet appel d'offres et tout autre document requis à cette fin.

QUE M. Guy Faucher, directeur général, ou en son absence, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, soient et sont mandatés pour procéder à la sélection des membres du comité à être formé pour l'évaluation des offres de service.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-118**

Approbation des documents d'appels d'offres pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de la construction d'un bâtiment à la plage Rotary et autorisant M. Yannick Martin, à procéder aux appels d'offres sur invitation à cette fin.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le conseil de ville approuve les documents d'appels d'offres ainsi que la grille d'évaluation des soumissions pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de la construction d'un bâtiment à la plage Rotary.

QUE le conseil de ville autorise M. Yannick Martin, directeur des achats, à procéder aux appels d'offres sur invitation et à signer, pour et au nom de la Ville, ces appels d'offres et tout autre document requis à cette fin.

QUE M. Guy Faucher, directeur général, ou en son absence, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, soient et sont mandatés pour procéder à la sélection des membres du comité à être formé pour l'évaluation des offres de service.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour la fourniture de services de conciergerie au garage mécanique pour une période de 2 ans;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des quatre entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION INCLUANT LES TAXES		
	1 <sup>re</sup> ANNÉE	2 <sup>e</sup> ANNÉE	TOTAL
Pro-Net Val-d'Or inc.	21 730,28 \$	22 273,53 \$	44 003,81 \$
Sogitex Services inc.	17 784,33 \$	18 363,81 \$	36 148,14 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au fournisseur ayant déposé la plus basse soumission, soit Sogitex Services inc., pour un montant total de 36 148,14 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie au garage mécanique pour une période de 2 ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Sogitex Services inc., le plus bas soumissionnaire, pour un montant total de 36 148,14 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2016-119**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie au garage mécanique et octroyant le contrat à Sogitex Services inc.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un service spécialisé pour la réparation, l'entretien, le remplacement et l'installation de composantes sur le réseau d'éclairage public;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT ANNUEL INCLUANT LES TAXES</b>
Gilles Bélanger Électrique inc.	152 327,51 \$
Norbell Électrique inc.	133 990,42 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines d'octroyer ce contrat à Norbell Électrique inc., pour un montant annuel de 133 990,42 \$ incluant les taxes pour une période de trois ans, avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2016-120**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'un service spécialisé pour la réparation, l'entretien, le remplacement et l'installation de composantes sur le réseau d'éclairage public et octroyant le contrat à Norbell Électrique inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'un service spécialisé pour la réparation, l'entretien, le remplacement et l'installation de composantes sur le réseau d'éclairage public soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Norbell Électrique inc., pour un montant annuel de 133 990,42 \$ incluant les taxes, valide pour une période de trois ans, avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement de plancher en résine pour la future caserne de pompiers;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une soumission dans les délais requis, soit Stoncor Group, RPM Canada, Whitby, Ontario, pour un montant de 126 300,04 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE cette soumission est en tout point conforme aux exigences;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire;

**RÉSOLUTION 2016-121**

Ratification de l'ouverture de la soumission relative à la fourniture et à l'installation d'un revêtement de plancher en résine dans la caserne de la rue de l'Escale et octroyant le contrat à Stoncor Group, RPM Canada.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'un revêtement de plancher en résine dans la caserne de la rue de l'Escale soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Stoncor Group, RPM Canada, Whitby, Ontario, le seul soumissionnaire, pour un montant de 126 300,04 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces verts du secteur Sullivan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, cinq entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>1<sup>o</sup> ANNÉE</b>	<b>2<sup>o</sup> ANNÉE</b>	<b>TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>
Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc.	24 320,00 \$	25 060,62 \$	56 775,37 \$
Monsieur Debeaunavet	28 851,08 \$	28 851,08 \$	66 630,85 \$
Services Tout-en-un Louis Proulx	34 705,13 \$	35 670,60 \$	80 910,97 \$
Service N.E.T.	36 850,50 \$	37 992,40 \$	86 050,63 \$
Serlivard inc.	61 438,00 \$	63 280,00 \$	143 394,52 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc., pour un montant total de 56 775,37 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2016-122**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien des espaces verts dans le secteur Sullivan et octroyant le contrat à Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien des espaces verts du secteur Sullivan pour une période de deux ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc., pour un montant total de 56 775,37 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces verts du secteur Dubuisson;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>	<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>	<b>TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>
Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc.	14 782,00 \$	15 225,46 \$	34 501,07 \$
Monsieur Debeaunavet	17 745,58 \$	17 745,58 \$	40 982,98 \$
Service N.E.T.	24 074,90 \$	24 813,20 \$	56 209,10 \$
Serlivard inc.	36 735,00 \$	37 841,00 \$	85 743,76 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc., pour un montant total de 34 501,07 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2016-123**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien des espaces verts dans le secteur Dubuisson et octroyant le contrat à Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien des espaces verts du secteur Dubuisson pour une période de deux ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc., pour un montant total de 34 501,07 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces verts dans le secteur Val-Senneville;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, cinq entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>	<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>	<b>TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>
Services Tout-en-un Louis Proulx	29 401,85 \$	30 360,98 \$	68 710,32 \$
Paysage Boréal/Herbo Pelouse inc.	41 439,00 \$	42 682,17 \$	96 718,32 \$
Monsieur Debeaunavet	45 776,65 \$	45 776,65 \$	105 720,03 \$
Service N.E.T.	64 185,23 \$	66 162,75 \$	149 867,59 \$
Serlivard inc.	94 344,00 \$	97 186,00 \$	220 211,62 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Services Tout-en-un Louis Proulx, pour un montant total de 68 710,32 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2016-124**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien des espaces verts du secteur Val-Senneville et octroyant le contrat à Services Tout-en-un Louis Proulx.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien des espaces verts du secteur Val-Senneville pour une période de deux ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Services Tout-en-un Louis Proulx., pour un montant total de 68 710,32 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

Le maire déclare que les demandes de dérogation mineure seront abordées au point suivant et que si une personne est présente pour faire valoir son point de vue, concernant une demande de dérogation mineure qui est à l'ordre du jour, il lui demande de se lever immédiatement, se nommer et préciser pour quelle adresse elle souhaite se faire entendre.

Aucune des personnes présentes n'adresse de commentaires au maire.

-----

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Sylvestre, Julien, Leclerc, arpenteurs-géomètres, pour le compte de MM. Nicolas et Samia Tosi concernant la propriété érigée sur le lot 2 549 816 du cadastre du Québec, située au 1840 de la rue Duchesne;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à fixer à 5,8 mètres plutôt qu'à 6 et 7,5 mètres la dimension respective des marges avant et arrière applicables à la résidence existante érigée sur cette propriété;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure affecterait la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 171-2259, recommande l'acceptation de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion exprimée par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil de ville;

**RÉSOLUTION 2016-125**

Autorisation d'une demande de dérogation mineure présentée par SJL, a.-g- pour MM. Nicolas et Samia Tosi, concernant la propriété située au 1840 de la rue Duchesne, lot 2 549 816 C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par Sylvestre, Julien, Leclerc, arpenteurs-géomètres, pour le compte de MM. Nicolas et Samia Tosi concernant la propriété érigée sur le lot 2 549 816 du cadastre du Québec, située au 1840 de la rue Duchesne, et fixe à 5,8 mètres plutôt qu'à 6 et 7,5 mètres la dimension respective des marges avant et arrière applicables à la résidence existante érigée sur cette propriété.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Mme Johanne Caron et M. Marcel Légère concernant la propriété érigée sur le lot 2 298 514 du cadastre du Québec, située au 3182 du chemin du Lac;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à fixer à 5,65 mètres plutôt qu'à 6 mètres la marge arrière applicable à un solarium projeté à être érigé sur cette propriété;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure affecterait la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 171-2260, recommande au conseil de ville d'acquiescer à cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion exprimée par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil de ville;

**RÉSOLUTION 2016-126**

Autorisation d'une demande de dérogation mineure présentée par Mme Johanne Caron et M. Marcel Légère, concernant la propriété située au 3182 du chemin du Lac, lot 2 298 514 C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par Mme Johanne Caron et M. Marcel Légère concernant la propriété érigée sur le lot 2 298 514 du cadastre du Québec, située au 3182 du chemin du Lac, et fixe à 5,65 mètres plutôt qu'à 6 mètres la marge arrière applicable à un solarium projeté à être érigé sur cette propriété.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or projette de vendre le lot 4 240 458 du cadastre du Québec, situé au 320 de la rue Gilbert-Bossé, à des fins de développement;

ATTENDU QUE ce lot est voisin de l'emprise projetée du prolongement de la rue des Manufacturiers (lot 2 300 739 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE compte tenu du caractère de rue de cette emprise, une marge avant de 15 mètres côté rue et une marge latérale de 6 mètres sont applicables, limitant ainsi les possibilités de développement de ce lot de 35,60 mètres de largeur seulement;

ATTENDU QUE le fait de retirer le caractère de rue à cette partie du lot 2 300 739 située à l'est du lot 4 240 458 du cadastre du Québec, permet de réaliser un gain de 9 mètres pour la construction du bâtiment principal par l'application de 2 marges latérales;

ATTENDU QUE cette partie de la rue des Manufacturiers est montrée sur un plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**RÉSOLUTION 2016-127**

Retrait du caractère de rue à une partie de la rue des Manufacturiers.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville retire le caractère de rue à cette partie du lot 2 300 739 (rue des Manufacturiers) située à l'est du lot 4 240 458 du cadastre du Québec, tel qu'illustrée sur le plan ci-annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et d'aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié des fonds investis dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

**RÉSOLUTION 2016-128**

Proclamation du mois d'avril  
*Mois de la jonquille*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville proclame le mois d'avril *Mois de la jonquille*.

QUE le conseil de ville invite la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-129**

Approbation du plan d'action  
2014-2019 visant la réduction  
des gaz à effet de serre pour la  
Ville de Val-d'Or, préparé par  
WSP Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil de ville approuve le plan d'action 2014-2019 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour la Ville de Val-d'Or, préparé par WSP Canada inc.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Avis par la greffière de la  
vacance au poste de conseiller  
du quartier numéro 2 et du jour  
fixé pour le scrutin.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière donne avis au conseil de la vacance au poste de conseiller du quartier numéro 2 suite à la démission de M. Michael Prince ayant pris effet le 26 février 2016.

La greffière donne également avis que le jour du scrutin est fixé au dimanche 15 mai 2016.

ATTENDU QUE le Club de soccer de Val-d'Or, la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et Gymkara souhaitent réaliser conjointement un projet de construction d'un complexe sportif, incluant une palestres;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu de retenir les services de MLS + Associés Architectes inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet;

ATTENDU QUE les honoraires relatifs à la réalisation de ce mandat s'élèvent à 12 800 \$ excluant les taxes, dont le paiement serait partagé entre les différents intervenants comme suit :

- MLS + Associés Architectes inc.:	2 000 \$
- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois:	2 700 \$
- Club de Soccer de Val-d'Or:	2 700 \$
- Ville de Val-d'Or	5 400 \$

**RÉSOLUTION 2016-130**

Mandat à MLS + Associés Architectes inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet relative à la construction d'un complexe sportif incluant une palestre, et engagement de la Ville à verser 5 400 \$ représentant sa participation au paiement des honoraires professionnels.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les services professionnels de MLS + Associés Architectes inc. soient et sont retenus pour la production une étude d'avant-projet relative à la construction d'un complexe sportif incluant une palestre, pour la somme de 12 800 \$ excluant les taxes.

QUE la Ville acquitte la facture de MLS + Associés Architectes inc. et réclame la part de chaque intervenant à l'étude de l'avant-projet.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à verser la somme de 5 400 \$, représentant sa participation au coût des honoraires professionnels reliés à la réalisation de cette étude d'avant-projet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

M. Normand Morin, résidant du chemin Bécharde dans le secteur Vassan, remercie le conseil d'avoir donné suite à leur lettre, et signale deux éléments du règlement de modification à valider. Le maire l'informe qu'ils seront portés à l'attention de l'urbaniste.

M. Raynald Trahan commente qu'une augmentation de 1,2% des prestations de retraite s'avère insuffisante. Le maire le réfère au député. Il commente également la position du CRTC concernant les services de télécommunications.

**RÉSOLUTION 2016-131**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 20 h 57.



---

**PIERRE CORBEIL, maire**



---

**ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**